

la ligne de démarcation entre le temporel et le spirituel, et mirent pour conditions à la paix que le saint-siège supprimerait dans toute l'étendue de la catholicité l'institut des jésuites.

Clément XIII, trop faible pour résister à la volonté des princes de la maison de Bourbon, se détermina enfin à sacrifier les séides de la papauté, et annonça qu'il prononcerait l'abolition de la compagnie des enfants d'Ignace de Loyola dans un consistoire public.

Cette déclaration imprudente devint la cause de sa mort; les bons Pères se tinrent sur leurs gardes; et dans la nuit qui précéda le jour marqué pour cette justice solennelle, le souverain pontife fut saisi de douleurs étranges et expira dans des convulsions, le 2 février 1769, sur les quatre heures du matin! Les jésuites l'avaient fait empoisonner.

## CLÉMENT XIV,

JOSEPH II,  
empereur d'Allemagne.

257<sup>e</sup> PAPE.

LOUIS XV,  
roi de France.

Élection du vertueux Ganganelli. — Détails sur sa vie avant son élévation au trône pontifical. — Ses projets de réforme dans l'Église. — Les infâmes jésuites le menacent du sort de son prédécesseur, s'il ose toucher à leur ordre. — Sa Sainteté fait la paix avec toutes les puissances. — Représentations du clergé français à Louis XV sur les progrès de la philosophie. — Les encyclopédistes poursuivent leurs victoires et font triompher la raison humaine. — Clément XIV supprime la société de Jésus dans tout l'univers chrétien. — Arrestation du général des jésuites, Lorenzo Ricci, et des principaux chefs de cet ordre. — Affreuse vengeance exercée par les disciples d'Ignace de Loyola sur l'infortuné pontife. — Ganganelli meurt empoisonné!

Quarante-sept cardinaux ouvrirent le conclave pour donner un successeur à Clément XIII. Dès les premiers jours, les électeurs se divisèrent en deux factions également puissantes; les uns, ceux qui étaient affiliés aux jésuites, voulaient nommer un pontife capable de marcher sur les traces des Grégoire VII et des Pie V; les autres, qui étaient vendus aux cours de France et d'Espagne, intriguaient pour mettre la tiare sur la tête d'un pape assez conciliant pour rétablir la concorde entre l'autel et le trône. Les brigues durèrent trois

mois entiers; enfin le franciscain Jean-Vincent-Antoine Ganganelli réunit les suffrages de la majorité, et fut proclamé chef suprême de l'Église sous le nom de Clément XIV.

Le nouveau pape atteignait à peine sa soixante-quatrième année. Il était né dans le petit bourg de Saint-Archangelo, près de Rimini, où son père exerçait la profession de médecin. Dès sa plus tendre enfance, Ganganelli avait annoncé un penchant tout particulier pour la méditation, ce qui avait décidé sa famille à le faire entrer dans un couvent de l'ordre de saint François, où il se distingua par ses vertus. Il en sortit pour être élevé au grade de consultant du saint-office par Benoît XIV; sous le règne suivant, il obtint le chapeau de cardinal.

Ganganelli conserva sous la tiare les mêmes mœurs que sous le capuce de franciscain; il s'appliqua à rester humble, charitable, et mit tous ses soins à conserver les habitudes frugales et studieuses qui avaient fait le charme de son existence. Depuis les Titus, les Trajan et les Marc-Aurèle, jamais un souverain doué d'un plus noble caractère, d'une âme plus belle, d'un esprit plus judicieux, n'avait commandé dans Rome. Son premier acte d'autorité fut d'éloigner de sa cour les ministres qui avaient eu la confiance de son prédécesseur; ensuite il annonça qu'il voulait rendre la paix à l'Église et restaurer le christianisme.

La consternation fut grande parmi les cardinaux, les évêques, les prêtres et la plèbe monacale, qui s'engraissent dans l'oisiveté des sueurs des malheureux. Tous se levèrent en masse contre Clément XIV, et tentèrent de le faire renoncer à ses généreux projets par des menaces terribles. Un jésuite

osa afficher en plein jour, à la principale entrée du Vatican, un placard portant ces mots : « Priez pour le pape, qui est près de mourir! » Un autre fanatique glissa sur sa table un billet qui contenait ces quatre lettres : « P. S. S. V., » que le saint-père expliqua ainsi : « Presto sarà sede vacante, » le siège sera bientôt vacant.

Inébranlable dans sa résolution, Clément ne tint aucun compte des plaintes, des malédictions ou des menaces des ecclésiastiques; il marcha d'un pas ferme dans la voie qu'il s'était tracée. Les finances étaient dans un désordre extrême par suite des déprédations de ses prédécesseurs; il changea les administrateurs du fisc, diminua le nombre des charges qui grevaient le trésor, et soulagea le peuple. L'industrie et les arts languissaient, le commerce et l'agriculture étaient dans un état déplorable; il établit des manufactures, fit réparer les édifices publics, s'occupa du dessèchement des marais pontins, fonda le riche musée qui porte son nom, fournit aux frais des nonciatures, des missions, au paiement des troupes, des artistes, et servit avec régularité les pensions qui étaient à la charge du saint-siège. Toutes choses réglées à l'intérieur, il songea à l'extérieur. L'horizon politique était gros de nuages; l'irritation des têtes couronnées avait été portée au plus haut degré par le bref de Clément XIII contre le duc de Parme, et par une nouvelle tentative d'assassinat des jésuites sur la personne du roi de Portugal. Ce monarque annonçait même l'intention de nommer un patriarche indépendant du pape, pour en finir d'un seul coup avec la cour de Rome. Clément XIV commença par renouer des relations avec les rois de France et d'Espagne; il

leur fit habilement insinuer que la papauté était la base sur laquelle reposait l'autorité absolue des princes catholiques ; qu'il était de leur intérêt de la défendre, sauf à restreindre les privilèges que leurs ancêtres avaient concédés à tort ou à raison aux successeurs de l'Apôtre, et qui étaient regardés comme incompatibles avec leur dignité. Ensuite, afin de joindre l'exemple au précepte, il abrogea la fameuse bulle « In coena Domini, » infirma tous les décrets du concile de Trente et des papes relatifs à cette constitution, se désista en théorie et en pratique de toute prétention sur le temporel des princes, et donna des gages de sa sincérité. Cette conduite lui ramena tous les esprits, la France lui rendit le comtat Venaissin, et le roi de Naples restitua Bénévent et Pontecorvo.

Toutefois les princes de la maison de Bragance et de Bourbon ne se départirent point de leur rigueur au sujet des jésuites, et réclamèrent avec instances la suppression de l'ordre. Clément XIV, en homme prudent, répondit qu'avant d'accomplir un acte aussi solennel que l'abrogation d'un institut qui comptait ses membres par milliers, et qui avait des ramifications dans toutes les parties du monde, il devait préalablement s'informer des causes qui pouvaient justifier sa décision aux yeux de la postérité. De ce moment, le pape s'enveloppa d'un mystère impénétrable, étudia avec une scrupuleuse attention les statuts, les règlements, les actes et l'histoire de la société ; il nomma des visiteurs apostoliques pour examiner l'administration des biens de leurs collèges, et des procureurs experts pour établir les comptes de leurs monstrueuses richesses.

Clément XIV n'était pas tellement absorbé par cette affaire qu'il ne pût en même temps faire son métier de pape, et lancer des bulles d'excommunication contre Diderot, d'Alembert, Voltaire, Helvétius, Jean-Jacques Rousseau, Marmontel et le baron d'Holbach, en raison des doctrines anti-catholiques qu'ils enseignaient dans leurs ouvrages. Le clergé français se rangea tout naturellement du parti du pape contre les philosophes ; les parlements se tournèrent lâchement contre ceux qui les avaient aidés à triompher des jésuites, et autorisèrent les évêques du royaume à se réunir à Paris pour juger les ouvrages censurés par la cour de Rome. Voici en quels termes cette assemblée de prélats ignorants formula ses récriminations : « Très-redoutable » sire, l'impiété ne se borne pas à attaquer l'Église, elle en » veut à la fois au sanctuaire et à l'empire, et annonce qu'elle » ne sera satisfaite qu'après avoir anéanti toute puissance » divine et humaine. Si votre majesté révoquait en doute » cette triste vérité, nous nous empresserions de vous en » fournir les preuves en mettant sous vos yeux un ouvrage » nouvellement publié sous le nom spécieux de Système de » la nature. L'auteur de cette production, la plus criminelle » peut-être que l'esprit humain ait jamais enfantée, ne croit » pas avoir assez fait de mal aux hommes en leur enseignant » qu'il n'y a point de religion révélée, que l'enfer est une chi- » mère hideuse, absurde, qui doit son origine à la fourberie » des prêtres ; il ose encore porter ses regards sur les sociétés » et sur les chefs qui les gouvernent ; il annonce qu'il n'aper- » çoit dans les différents états qu'un vil assemblage d'hommes » lâches ou corrompus, prosternés devant des évêques qui

» les volent ou devant des princes qui les pressurent. Il dit que  
 » les chefs des nations sont tous d'infâmes usurpateurs qui  
 » sacrifient les peuples à d'exécrables passions, et qui ne s'ar-  
 » rogent le titre fastueux de représentants de Dieu, que pour  
 » exercer plus impunément sur l'humanité un odieux des-  
 » potisme; il dit que l'accord du sacerdoce avec la puissance  
 » souveraine est un pacte sacrilège passé entre la ruse et la  
 » force. Il ose nier que l'autorité des rois soit de droit divin,  
 » il prétend que les peuples peuvent leur demander compte  
 » de la gestion de leurs affaires, et même, excès d'audace!  
 » leur enlever la couronne et la vie, s'ils reconnaissent qu'ils  
 » ont abusé de l'autorité suprême! Prenez garde, sire; de  
 » tels principes sont de nature à plaire aux imaginations, à  
 » se propager avec une rapidité extrême, et la conséquence  
 » inévitable serait l'émancipation du genre humain et la  
 » ruine du trône et de l'autel!

» Cependant qui le croirait, sire? ce livre dangereux,  
 » impie, se vend dans votre capitale, aux portes mêmes de  
 » votre palais; bientôt il pénétrera jusqu'aux extrémités de  
 » votre empire, et y répandra dans les cœurs des germes de  
 » Liberté, notre ennemie redoutable à tous. Et les lois se  
 » taisent! et l'autorité tranquille ne songe pas à arracher  
 » des mains de vos sujets cet assemblage monstrueux de  
 » blasphèmes! Ne souffrez pas plus longtemps un tel scan-  
 » dale, ô prince bien-aimé! arrêtez les progrès de la raison  
 » humaine, enchaînez cet esprit d'indépendance qui a tant  
 » de fois ébranlé les trônes; comprimez ces élans de l'ima-  
 » gination en délire qui rêve l'égalité parmi les hommes, ou  
 » tremblez pour l'avenir des rois de votre race! »

Aux représentations de l'épiscopat vinrent se joindre les  
 réquisitoires de la magistrature. L'avocat général Séguier fut  
 chargé de poursuivre les philosophes devant le parlement,  
 et s'exprima ainsi : « Une secte impie et audacieuse a décoré  
 » sa fausse sagesse du nom de philosophie; ses partisans se  
 » sont érigés en précepteurs du genre humain, et cherchent  
 » à renverser l'autel et le trône. Leur cri de ralliement est  
 « Liberté de la presse; » et pour faire triompher leur  
 » devise, ils se sont placés à la tête des incrédules et ont  
 » déployé l'étendard de la révolte. Si donc nous voulons ga-  
 » rantir nos privilèges des atteintes de ces doctrines dange-  
 » reuses qui tendent à bouleverser la société sous prétexte  
 » de réformer les abus, il faut que nous sévissions contre les  
 » ouvrages, que nous les anéantissions, que nous effacions  
 » jusqu'au souvenir de leur existence!... »

Conformément aux conclusions furibondes de l'avocat gé-  
 néral, le parlement condamna au feu, par arrêt du 18 août  
 1770, les ouvrages qui lui étaient dénoncés par l'assemblée  
 du clergé : le Système de la nature, l'Enfer détruit, la Conta-  
 gion sacrée, l'Examen des prophéties qui servent de fonde-  
 ment à la religion, le Christianisme dévoilé, Dieu et les  
 Hommes, le Discours sur les miracles de Jésus-Christ, le  
 Recueil philosophique, l'Examen critique des Apologistes de  
 la religion chrétienne, et l'Examen impartial des principales  
 religions du monde. Ces ouvrages étaient attribués à Damila-  
 ville, à Diderot, à Voltaire et au célèbre baron d'Holbach,  
 dont la maison, suivant l'expression de Grimm, fut long-  
 temps un des plus doux hospices des initiés de l'Encyclo-  
 pédie : elle était désignée sous le nom de « synagogue » par

les prêtres, qui appliquaient aussi celui de « paroisse » à la maison de madame Necker, où se réunissaient assidûment l'abbé Chauvelin, digne successeur de l'abbé Pucelle, le comte d'Argental, Mairand, Mirabeau, Foncemagne, Bachaumont, Voisenon et beaucoup d'autres disciples de Voltaire.

Grâce à la conduite imprudente du parlement, les jésuites semblaient encore une fois à la veille de reprendre leur ancienne prépondérance, les magistrats avaient stupidement aidé le clergé dans sa lutte contre les philosophes. Le clergé, que ses intérêts rapprochaient de la société de Jésus, fit cause commune à son tour avec les disciples d'Ignace de Loyola, et intrigua si habilement, qu'enfin le bien-aimé Louis XV cassa le parlement.

Le roi, cédant aux sollicitations de la nouvelle favorite, la comtesse du Barry, qui elle-même était l'instrument du chancelier Maupeou, l'âme damnée des jésuites, annonça qu'il voulait réorganiser la compagnie, et fit part de ses intentions à la cour de Rome. Le souverain pontife se hâta d'écrire au monarque, qu'il le suppliait de laisser les choses dans l'état où elles se trouvaient, jusqu'après le jugement qu'il devait rendre sur la société.

Clément XIV continuait son enquête minutieuse sans avoir égard ni aux menaces ni aux obstacles de toute nature qu'il rencontrait sur sa route. Néanmoins il avait jugé prudent de s'entourer de certaines précautions pour éviter le terrible sort de son prédécesseur. Ainsi, il avait remplacé le cuisinier du palais Quirinal par un bon religieux, nommé François, son ami, qui, par dévouement, avait consenti à lui servir de cuisinier et à préparer les mets destinés à sa table.

